



Le 19 novembre 2013

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,  
Monsieur le Président du Conseil Général des Côtes d'Armor,  
Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Monsieur le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,  
Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne,  
Madame la ministre des affaires sociales et de la santé

A chacun d'entre vous, nous avons envoyé plusieurs messages, vous alertant sur la situation d'urgence vitale de Christiane Le Dauphin, électro-hypersensible et chimicosensible. Le premier d'entre eux remonte au 28 août dernier.

Hormis le conseil général d'Ille-et-Vilaine, dont la réponse datée du 30 septembre ne répond ni à l'urgence ni à l'exigence de la situation, aucun d'entre vous n'a réagi. Aucun n'est venu à la rencontre du 6 septembre pour entendre les demandes de Mme Le Dauphin, alors qu'elle venait d'entamer une grève partielle de la faim. Aucun ne s'est excusé de son absence. Le conseil général des Côtes d'Armor et le conseil régional n'ont pas donné suite à nos appels téléphoniques visant à obtenir un rendez-vous pour expliquer la situation de vive voix et rechercher une solution. Le rendez-vous de Mme Le Dauphin avec l'assistant social de Paimpol a été annulé par celui-ci au dernier moment et aucune autre date n'a été proposée, malgré l'engagement pris par son secrétariat au téléphone, malgré deux appels téléphoniques de Mme Le Dauphin.

Ces silences et ces dérobades sont plus que regrettables.

Depuis le mois de mai, Christiane Le Dauphin a dû quitter son logement de Boistrudan pour raisons de santé, ce qui est attesté par un certificat médical. Depuis le mois de mai, elle a trouvé un refuge dans les Côtes d'Armor, dans une caravane. Cinq mètres carrés blindés de feuilles d'aluminium qu'elle a déplacé depuis peu sur un terrain public peu exposé aux ondes ; un lieu qu'elle occupe pour tenter de survivre comme elle peut, dans l'hiver qui s'approche.

Si elle en est réduite à cette situation, c'est que toutes les démarches effectuées depuis des mois ont échoué : la recherche d'une maison à louer à l'abri des technologies sans fil, les lettres qui vous ont été envoyées, les tentatives d'obtenir un rendez-vous... Rien n'a abouti.

Si nous en sommes là, c'est que la France refuse d'appliquer les recommandations du Conseil de l'Europe votées à l'unanimité en mai 2011 : reconnaissance de l'électro-hypersensibilité, création de zones blanches... Les alertes des scientifiques indépendants sont ignorées. Les industriels dictent leur loi, les projets de loi de santé publique sont enterrés sans débat. Le brouillard électromagnétique devient de plus en plus dense, malgré les recommandations à la prudence.

Les appels de détresse des électro-hypersensibles se multiplient. Des plaintes pour non-assistance à personne en danger sont déposées.

Combien faudra-t-il de victimes pour que les autorités fassent preuve de la plus élémentaire humanité ?

Nous rappelons nos deux demandes :

- La création d'une zone refuge en Bretagne, à l'image de ce qui se profile dans la région PACA.

- La prise en compte des cas d'urgence, par le relogement et la mise à disposition temporaire de lieux vacants et peu irradiés, appartenant au patrimoine de l'Etat, de la région, du département et des collectivités locales : terrains, logements, écluses, anciennes colonies de vacances, maison de garde-barrière, maisons forestières, gîtes publics inoccupés...

Nous sommes nombreux à attendre votre réponse sur ces deux demandes, sur une proposition de relogement pour Mme Le Dauphin.

Cordialement.

Pour le collectif Alerte Ondes 22, Frédéric Wolff (fredericwolff@orange.fr)

Membre d'Une Terre pour les EHS, de Robin des Toits, Next-Up, Alerte Ondes Bretagne

Copie : Corinne Erhel, Isabelle Nicolas, Sylvie Bourbigot, Gaëlle Rougier, Mona Bras, Michèle Rivasi, Mairie de Boistrudan, Isabelle Le Callennec, Jean-Marc Lecerf

Une Terre pour les EHS, Robin des Toits, Next-Up, Priartem, CRIIREM, Alterondes35, Collectif des électro-sensibles de France, Poem26

Médias locaux et nationaux